



Monsieur
Vincent Theurillat, Président du parlement jurassien
Sous-Rosé 1
2822 Courroux

Lausanne, le 03.10.02

Parodie judiciaire au Château de Porrentruy

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Notre mouvement défend les intérêts des consommateurs de la Justice. Nous avons délégué des observateurs aux audiences présidées par le « Juge » cantonal **Jean Moritz**, assisté par **Sylviane Liniger Odiet** et **Jean Crevoisier** le 15.01.02 et le 16.09.02 au Château de Porrentruy traitant l'affaire du Dr.med. Laszlo Kovats.

La carrière de ce médecin a été ruinée par ses anciens employeurs à l'Hôpital de la Broye FR. La Commission de déontologie des médecins a statué à l'unanimité le 08.06.99 que ces agissements constituent une grave atteinte à l'honneur. L. Kovats n'avait pas d'autre choix que de tenter de rétablir sa réputation devant les Tribunaux pour pouvoir continuer sa carrière. Il n'a eu aucune chance, car ses adversaires sont liés avec les hommes au pouvoir fribourgeois et jurassien, et lui-même est un immigré. On peut parler d'un mobbing et d'ostracisme.

Le Dr. Kovats a déposé une plainte pénale contre le directeur de l'Hôpital de la Broye pour faux témoignage lors d'un procès antérieur. En effet, ce directeur avait faussement affirmé que le Dr. Kovats avait obtenu une autorisation de pratiquer et que le canton avait autorisé son engagement. Ledit rapport de la Commission de déontologie dit exactement le contraire.

Lors de l'audience du 15.01.02, Laszlo Kovats a demandé à avoir accès au procès-verbal de la commission médicale des hôpitaux/séance du 18.08.89, et au budget de l'Hôpital de la Broye 1990 pour corroborer que le Canton de Fribourg n'avait pas autorisé son engagement. Quand la cour lui a refusé cette recherche de la Vérité, il a en toute logique récusé ces juges. Le Tribunal cantonal, composé des « Juges » **P. Broglin**, **G. Piquerez**, **P. Theurillat**, **C. Bossart Steulet**, **P. Lachat**, **H.-J. Theubet** et **J.-F. Kohler** a écarté cette récusation bien fondée par corporatisme le 26.02.02. Un Tribunal cantonal valaisan extraordinaire a justifié récemment la

APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Mobile: 078 – 641 99 96
Tél.: 021 – 329 02 33

Internet : appel-au-peuple.org

récusation en bloc du Tribunal cantonal valaisan: « Le juge doit être un authentique médiateur, et le justiciable doit se sentir juridiquement en sécurité auprès de lui. » Pour sûr, Laszlo Kovats ne pouvait pas se sentir en sécurité auprès de ses juges !

*Dès l'ouverture de l'audience du 16.09.02 on sentait que le trio **Moritz/ Liniger/Crevoisier** avait déjà tout décidé d'avance. C'est encore plus probable qu'il avait reçu des instructions. La partie prévenue ne s'est même plus présentée. Le Président Moritz limitait d'emblée le plaidoyer du Dr. Kovats à 10 minutes, et au lieu d'écouter l'exposé du justiciable, Moritz feuilletait un code.*

Après 40 minutes d'interruption. Moritz prononçait le verdict tout préparé, déboutant le plaignant Kovats sur toute la ligne, en recourant au mensonge que le Canton de Fribourg aurait autorisé l'engagement du Dr. Kovats comme chef de clinique dès le 01.01.90. Où est cette preuve ? Pour le surplus, ces 3 menteurs ont condamné Laszlo Kovats au paiement de tous les frais, bien que la carrière de leur proie soit déjà détruite complètement.

A la fin de l'audience, Gerhard Ulrich, représentant notre mouvement, a protesté : « Le peuple vous a donné comme mission de chercher la Vérité. Et qu'est-ce que vous faites ? Vous avez le culot et le pouvoir de mentir ! » Moritz/Liniger/Crevoisier sont restés muets. Ils se sont retirés de la salle d'audience, les yeux baissés, comme des chiens battus.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, les juges cantonaux désignés ci-dessus par leurs noms ont oublié la mission que le peuple leur a donné. Cette racaille judiciaire mérite d'être chassée incessamment. Comme représentants du peuple, vous avez la responsabilité et le devoir d'agir. Il n'y a pas pire juge que juge qui ment ! Seul, un juge corrompu est motivé de mentir.

Nous sommes prêts de venir témoigner. C'était une parodie judiciaire. Il est inadmissible qu'une mafia détruise ainsi la carrière d'un homme. Nommez une commission d'enquête !

Dans l'attente de votre prise de position, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, nos sentiments de haute considération.